

FORTEMAISON (*Emile-Michel-Joseph*), Magistrat (Arlon, 28.12.1899 - Elisabethville, 18.7.1940).

Après avoir terminé brillamment ses études secondaires à l'Athénée d'Arlon, E. Fortemaison fit ses études supérieures à l'Université de Louvain. Il y prit le diplôme de docteur en droit en juillet 1924. Il prête une première fois serment à Arlon en novembre 1924 et une seconde fois à Bruxelles en avril 1925. Le même mois, il se fait inscrire au tableau des avocats stagiaires du barreau de Bruxelles.

Epris de voyages, il se fait admettre dans les cadres de la magistrature congolaise en qualité de magistrat à titre provisoire par arrêté ministériel du 9 février 1926.

Il s'embarque à Southampton le 5 mars et arrive sur le territoire de la Colonie le 28 mars 1926. Attaché au parquet d'Elisabethville, en qualité de substitut du procureur jusqu'au 25.1.1927, il quitte cette ville pour aller à Sandoa (district de la Lulua) où il exercera ses fonctions de substitut jusqu'au moment de son départ en congé, fin mai 1928.

A sa demande, son congé en Europe sera prolongé jusqu'en mars 1929. Entre-temps, un arrêté royal le nomme à titre définitif substitut du procureur du Roi près le tribunal de 1^e instance d'Elisabethville, le 9 mars 1929.

Il s'embarque une nouvelle fois à Anvers, le 26 mars 1929, à destination de Banana. Un arrêté royal du 28 septembre 1930 l'appelle aux fonctions de juge au tribunal de 1^e instance d'Elisabethville. Sept mois plus tard, il assume pendant 1 an — de mai 1931 à 1932 — la présidence du même tribunal.

Mis en congé régulier, il quitte le territoire congolais par Lobito le 22 mars 1932.

Au cours de son troisième séjour à la Colonie, il est de nouveau désigné pour remplir par intérim la présidence de la juridiction près le tribunal de Costermansville — de mai 1933 à décembre 1933 et de septembre 1934 à mai 1935 — en remplacement de MM. Aubinet et Vilvoe.

Le 9 octobre 1935 il part en congé anticipé dans l'intérêt du service.

Accompagné de son épouse, il s'embarque à Marseille pour un quatrième terme, le 16 avril 1936, à destination d'Albertville *via* Dar-es-Salaam. Envoyé à Elisabethville, il y assumera l'intérim de la présidence du tribunal de janvier à août 1937; ensuite il est désigné pour la cour d'appel au sein de laquelle il exerce sans interruption pendant plus d'un an et demi les fonctions de conseiller.

Dans l'accomplissement de toutes ces missions, il fait preuve d'excellentes qualités professionnelles et de connaissances juridiques solides. D'autre part, il se distingue par son esprit de synthèse et les qualités de concision et de clarté de son style. Mais le dur climat de la Colonie commence à porter atteinte à sa santé et, sur ordre médical, il se voit obligé de rentrer en congé anticipé le 9 mars 1939.

Son 5^e séjour sera le dernier. Il n'est pas de longue durée. Embarqué le 9 septembre 1939, il tombe malade un an après et succombe avant d'avoir atteint sa 41^e année, le 18 juillet 1940.

Emile Fortemaison était membre de la Société d'études juridiques du Katanga et collabora activement à la rédaction de la *Revue juridique du Congo belge*.

A sa mort, il était titulaire de l'Etoile de service en or, chevalier de l'Ordre du Lion, chevalier de l'Ordre de la Couronne et chevalier de l'Ordre de Léopold.

9 juillet 1959.
M. Van den Abeele.